

Province de Québec
Municipalité de Barraute
Comté d'Abitibi

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 11 septembre 2020, à 19 h. Ladite séance est un ajournement de la session régulière du 8 septembre 2020. Sont présents les conseillers municipaux: Messieurs Dave Bourque, Marc Hardy, Alexandre Lupien, Claude Morin et Mmes Sylvie Goyette et Manon Plante. Formant quorum en la présence et sous la présidence de M. Yvan Roy, maire. Le directeur général, M. Alain Therrien et Mme Sylvie Trudel, secrétaire à la direction générale, sont aussi présents.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

2020-0911-177

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Alexandre Lupien, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté:

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Conduite d'égout – Secteur Mont-Vidéo
4. Résultats soumission – Travaux de prolongement au réseau d'eau potable dans le secteur de la Route 397 Nord (ancien réseau Barrette)
5. Décret travaux - Travaux de prolongement au réseau d'eau potable dans le secteur de la Route 397 Nord (ancien réseau Barrette)
6. Règlement numéro 167-1 modifiant le règlement d'emprunt# 167 décrétant une dépense de 767 771 \$ et un emprunt de 767 771 \$ pour l'exécution de travaux de prolongement au réseau d'eau potable dans le secteur de la Route 397 Nord (ancien réseau Barrette)
7. Entretien et déneigement – Avenue des Riverains
8. Informations diverses
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

2020-0911-178

CONDUITE D'ÉGOUT – SECTEUR MONT-VIDÉO

Attendu que la Municipalité de Barraute a mandaté l'entreprise SNC Lavalin pour procéder à l'appel d'offres sur invitation et procéder au suivi de l'ouverture des soumissions dans le cadre des travaux de prolongement de l'égout dans le secteur Mont-Vidéo;

Attendu que le résultat de l'ouverture des soumissions réalisée le 28 août 2020 à 11 h, incluant les taxes applicables, sont les suivants:

Galarneau Entrepreneur général inc.	Rang 1	112 560,30 \$
CLM Entrepreneur général	Rang 2	114 723,04 \$
TEM Entrepreneur général	Rang 3	159 233,79 \$

Attendu qu'une présentation d'une estimation des coûts pour des travaux effectués en régie est présentée aux membres du conseil par M. Gilles Marcotte, ingénieur lors de la présente assemblée;

Attendu que les travaux seront effectués en majorité sur le chemin appartenant à la municipalité (85 %);

Attendu que la municipalité possède l'équipement pour la réalisation des travaux;

Attendu que la réalisation de ces travaux par l'équipe municipale, d'une durée de cinq à sept jours, offre une opportunité de formation pour les nouveaux employés au service des travaux publics;

Attendu que des travaux de voirie devaient être réalisés dans ce secteur;

Attendu que des vérifications seront réalisées avec M. Gilles Marcotte, ingénieur et M. Dave Bourque, conseiller représentant municipal à la Corporation du Mont-Vidéo, pour déterminer les conduites en eau potable et égout existants sur les plans amendés;

Il est proposé par Mme Sylvie Goyette, secondé par M. Marc Hardy et majoritairement résolu que la Municipalité de Barraute, sur recommandation de la firme SNC Lavalin, effectue les travaux de prolongement de l'égout du secteur Mont-Vidéo en régie conditionnellement aux éléments suivants :

- Obtenir l'autorisation écrite des propriétaires des six résidences concernées et du promoteur des huit nouveaux condos pour la réalisation des travaux;
- Établir une entente avec les propriétaires des six résidences concernées et du promoteur des huit nouveaux condos pour les modalités de paiement proposées.

2020-0911-179

RÉSULTATS SOUMISSION – TRAVAUX DE PROLONGEMENT AU RÉSEAU D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR DE LA ROUTE 397 NORD (ANCIEN RÉSEAU BARRETTE)

Attendu que la Municipalité de Barraute a procédé par voie d'invitation publique sur le site SEAO pour le mandat du projet de travaux de prolongement au réseau d'eau potable dans le secteur de la Route 397 Nord (ancien réseau Barraute, dans le cadre du programme TECQ 1923;

Attendu que lors des travaux du comité d'évaluation sur les soumissions déposées, les propositions de quatre soumissionnaires ont été retenues;

Attendu que les prix soumis, incluant les taxes applicables, sont les suivants :

CML Entrepreneur général	Rang 1	779 497,00 \$
Galarneau Entrepreneur général inc.	Rang 2	789 862,04 \$
9151-3010 Québec inc. (Les Entreprises Delorme)	Rang 3	878 747,03 \$
Loiselle inc.	Rang 4	1 722 051,29 \$

Attendu que les quatre soumissionnaires sont conformes aux exigences du cahier des charges, mais que l'entreprise « CML Entrepreneur général » a soumis l'offre du rang 1 et la plus basse;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Morin, secondé par M. Dave Bourque et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute, sur recommandation de la firme SNC Lavalin, confie à l'entreprise « CML Entrepreneur général » le mandat de réaliser le projet de travaux de prolongement au réseau d'eau potable dans le secteur de la Route 397 Nord (ancien réseau Barrette) au montant de 779 497 \$ taxes incluses, et ce, conditionnellement à l'obtention du règlement d'emprunt # 167 décrétant la dépense et l'emprunt pour la réalisation des travaux par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2020-0911-180

DÉCRET DES TRAVAUX – TRAVAUX DE PROLONGEMENT AU RÉSEAU D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR DE LA ROUTE 397 NORD (ANCIEN RÉSEAU BARRETTE)

Attendu que les travaux de prolongement au réseau d'eau potable dans le secteur de la Route 397 Nord (ancien réseau Barraute) sont planifiés à la programmation TECQ 1923;

Attendu que suite à l'ouverture des soumissions, la Municipalité de Barraute octroie le contrat des travaux de prolongement au réseau d'eau potable dans le secteur de la route 397 Nord (ancien réseau Barrette) à l'entreprise CLM Entrepreneur général;

Il est proposé par M. Alexandre Lupien, secondé par M. Marc Hardy et unanimement résolu d'autoriser et mandater M. Yvan Roy, maire et M. Alain Therrien, directeur général, à procéder à la signature du contrat avec l'entreprise « CML Entrepreneur général » pour la réalisation des travaux de prolongement au réseau d'eau potable dans le secteur de la Route 397 Nord (ancien réseau Barrette) et de décréter lesdits travaux.

2020-0911-181

ADOPTION RÈGLEMENT # 167-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 167 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 767 771 \$ ET UN EMPRUNT DE 767 771 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PROLONGEMENT AU RÉSEAU D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR DE LA ROUTE 397 NORD (ANCIEN RÉSEAU BARRETTE)

Lecture faite, il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute adopte le règlement # 167-1 modifiant le règlement d'emprunt # 167 décrétant une dépense de 767 771 \$ et un emprunt de 767 771 \$ pour l'exécution de travaux de prolongement au réseau d'eau potable dans le secteur de la Route 397 Nord (Ancien réseau Barrette).

ENTRETIEN ET DÉNEIGEMENT – AVENUE DES RIVERAINS

Le service des travaux publics de la Municipalité de Barraute effectuera des travaux de nivelage sur l'avenue des Riverains en préparation aux travaux de déneigement de cet hiver pour cette nouvelle avenue.

INFORMATIONS DIVERSES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens s'informent des prochains travaux de nouvelles conduites d'aqueduc dans le secteur de la Route 397 Nord, les membres du conseil les informent qu'une séance d'information aura lieu prochainement, ils recevront une convocation par la poste et tous les détails du projet seront expliqués lors de cette rencontre.

2020-0911-182

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Dave Bourque et unanimement résolu de lever la présente assemblée à 20 h 15.

M. Yvan Roy
Maire

M. Alain Therrien
Dir. général – Sec. Trésorier